



LISTE DES IMMEUBLES VENDUS LE 30 SEPTEMBRE 2020 POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-BAPTISTE (CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE D'ARTHABASKA)

Adresse de l'immeuble	Nom du propriétaire au rôle d'évaluation	Taxes municipales	Taxes scolaires
Chemin des Chalets	Philippe Dion	22,73 \$	3,16 \$
Lots 5 661 737 et 5 661 738 du cadastre du Québec / Matricule : 32050-2319-40-9801			
Chemin des Chalets	Philippe Dion	8,51 \$	0 \$
Lot 5 661 739 du cadastre du Québec / Matricule : 32050-2319-42-9941			
Chemin des Chalets	Domaine Malard inc.	0,89 \$	0 \$
Lot 5 661 697 du cadastre du Québec / Matricule : 32050-2319-73-7599			
1^{er} Rang	Golden Stream Lodge	11,35 \$	0 \$
Lot 5 661 113 du cadastre du Québec / Matricule : 32050-2117-79-5009			
Rang Scott	Alice Mailhot	2,68 \$	0 \$
Lot 5 661 349 du cadastre du Québec / Matricule : 32050-2023-35-9238			

MUNICIPALITÉ DE VILLEROY (CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE LOTBINIÈRE)

Adresse de l'immeuble	Nom du propriétaire au rôle d'évaluation	Taxes municipales	Taxes scolaires
884, 16^e Rang Ouest	Marcel Bourdage	3 804,59 \$	420,70 \$
Lot Ptie 723-587, du cadastre de Paroisse de Saint-Jean-Deschaillons / Matricule : 32085-9637-82-7060			

Les frais encourus par la MRC de L'Érable depuis la préparation de la liste initiale préparée en avril dernier, de même que tous les autres qui seront engagés ultérieurement, s'ajoutent aux montants indiqués.

Les désignations des propriétés ci-dessus peuvent être consultées au centre administratif de la MRC de L'Érable.

PROCÉDURE ET CONDITIONS POUR ENCHÉRIR

Les immeubles décrits dans la liste ci-dessus seront vendus tels qu'ils se trouvent, sans aucune garantie légale, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et, s'il y a lieu, sujets à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant exister et sujets au droit de retrait qui peut être fait dans l'année suivant le jour de l'adjudication.

Afin de se porter adjudicataire d'un immeuble, le plus haut enchérisseur doit immédiatement payer en totalité le prix de l'adjudication, en argent comptant, chèque certifié, mandat-poste ou lettre de garantie irrévocable émise au nom de la MRC de L'Érable par une institution financière. Aucun chèque personnel n'est accepté. Il doit aussi s'identifier et fournir une pièce d'identité (permis de conduire ou carte d'assurance maladie). Sur paiement de la totalité des sommes dues, l'adjudicataire reçoit un certificat d'adjudication de son immeuble.

Si, à l'expiration du délai d'un an, le propriétaire ou son représentant ne s'est pas prévalu de son droit de retrait, l'adjudicataire peut alors faire rédiger, à ses frais, un contrat de vente par le notaire de son choix. Le titre translatif de la propriété confère à l'adjudicataire tous les droits du propriétaire primitif et purge l'immeuble de toutes hypothèques quelconques.

Donné à Plessisville, ce 9 septembre 2020.


Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière
MRC de L'Érable